



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Programme Opérationnel Conjoint II

TERMES DE REFERENCE

Expertise

Programme opérationnel conjoint - Phase II

« aar bakkan- samm yelegg »

OBJET : Recrutement d'un expert international pour une mission de formation « secourisme et abordage d'une pirogue en toute sécurité et sauvetage aux migrants en mer »

Nombre d'experts : 1

Catégorie des experts : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal / villes de Dakar / Saint Louis

Activité n° : 2.1.2

Axe n° : 2

Contribution au résultat n° : 2.1

Nombre de jours de la mission : 10 jours ; 5 jours à Dakar et 5 jours à Saint-Louis

Période prévisionnelle : Du 16 au 27 septembre 2024

1. Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Programme Opérationnel Conjoint II

cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNLT, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, la CNLTP et le CILEC).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 4 Axes spécifiques :

- 1 - Consolider les capacités des Forces de sécurité et des acteurs institutionnels dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la prise en compte des victimes au Sénégal.
- 2 - Professionnaliser les forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières.
- 3 - Renforcer la chaîne pénale au Sénégal en appuyant les formations des magistrats et des Officiers de police judiciaire sur les domaines du terrorisme et la criminalité organisée.
- 4 - Dynamiser la coopération opérationnelle avec les pays limitrophes sur les domaines du trafic de migrants, des trafics transfrontaliers et du terrorisme.

2. Description de la mission

A. Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2, plus particulièrement dans le renforcement des forces de sécurité spécialisées, cette formation renforcera les connaissances des acteurs concernés dans la mise en œuvre d'un vecteur nautique étatique Sénégalais contre une embarcation civile dans le cadre du contrôle et de la lutte contre la migration illégale et pour la protection des individus rescapés. Il s'agit en l'occurrence d'améliorer les capacités des agents de la DPAF et de la Gendarmerie Nationale à intervenir en toute sécurité lors d'une mission de sauvetage des personnes ou d'abordage d'une embarcation.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Programme Opérationnel Conjoint II

B. Stratégie de pérennisation

Dans le cadre de cette formation les personnels engagés dans ses opérations doivent connaître le cadre juridique local ici de l'état souverain du Sénégal et la politique qu'il entend faire appliquer sur ce sujet. Un élargissement international sur les codes Maritime en vigueur (Solas mais aussi Marpol pour le traitement de l'embarcation). Une revue du droit applicable aux individus sera effectuée durant la formation. La prise en compte des victimes et le sauvetage en toute sécurité des individus en péril, la maîtrise des techniques d'abordage, ainsi que la maîtrise des comptes rendus des opérations.

C. Résultats attendus

Les personnels formés seront en mesure d'aborder et secourir des individus en toute sécurité, de manœuvrer une embarcation. D'effectuer des rapports de l'opération en cours avec une normalisation des termes et du déroulement d'une opération type.

Les effectifs auront acquis la notion d'opération en état de stress et une préparation psychologique aux différentes attitudes et réactions qu'ils peuvent rencontrer lors de ces missions. (Agressivité, fonctionnement reptilien, hébétude, colère...).

Ils sauront prioriser le traitement des protagonistes en fonction des différents états rencontrés pour garder une pleine maîtrise de l'opération.

Ils auront les bons réflexes de secourisme pour une meilleure prise en charge des victimes.

Les aspects suivants seront traités :

- Bilan circonstanciel
- Priorisation des urgences
- Bilan primaire
- Traitement de l'hypothermie
- Traitement des enfants
- Traitement des morts

Ils maîtriseront le volet technique par le rappel des règles de mise œuvre d'une embarcation qui a déjà été acquis lors d'une précédente formation et durant le POC I.

Une revue de la maintenance et le contrôle avant mission ou le déploiement, la maintenance préventive et l'entretiens courant d'une embarcation propulsée par un hors-bord.

3. Tâches de l'expert

L'expert recruté, durant 10 jours ouvrés, bénéficiera de l'appui logistique de l'équipe projet. Il se coordonnera avec la ressource locale recrutée avec qui il interviendra concomitamment. Les deux experts devront :



Ce projet est financé par l'Union européenne

Programme Opérationnel Conjoint II

La formation pourra être réalisée dans l'enceinte du port de Dakar. La DPAF et la gendarmerie fourniront chacun, une embarcation remise par le POC I. Le projet pourvoira aux besoins en carburant et en fluides sur le temps de la formation. Les stagiaires seront pris en charge pour les pause-café et déjeuner durant toute la formation.

	Nom du livrable	Descriptif	Date de livraison
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues	10/09/2024
2	Rapport d'évaluation	Situation des embarcations remises par les précédents projets	16/09/2024
3	Fiches individuelles de suivi des stagiaires	Totalité des évaluations finales des stagiaires	27/09/20224
4	Listes des présences	Liste quotidienne d'assiduité signée	27/09/2024
5	Évaluation de la formation	Questionnaires renseignés par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation	27/09/2024
6	Rapport de fin de mission	Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations	30/09/2024

4. Organisation de la mission

A. Transports et déplacements

Les déplacements de l'expert de Dakar jusqu'à Saint Louis et de Saint-Louis à Dakar seront pris en charge par le projet POC II.

B. Séjour et hébergement

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour sa restauration et ses frais personnels.

Aucuns autres frais ne peuvent être engagés par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Programme Opérationnel Conjoint II

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition de l'expert par l'équipe projet du POC sur le site même de la formation.

5. Profil de l'expert

- Détenir le brevet de capitaine de navire ;
- Détenir le brevet de chef mécanicien ;
- Appartenir ou avoir appartenu la marine marchande en tant qu'officier ;
- Être instructeur certifié en gestion de crise dans le domaine maritime ;
- Être certifié dans le domaine du secourisme en mer ;
- Être formateur en sûreté maritime et portuaire pour les contrôles de sûreté ;
- Avoir une certification dans la lutte avancée contre les incendies
- Avoir des qualifications dans le domaine de la survie en mer et la mise en œuvre de moyens de sauvetage CAERS ;
- Avoir déjà assuré des formations à l'étranger notamment au Sénégal serait un atout.

6. Divers

Date limite de réponse le 30 août 2024 à 12h (heure de Dakar)

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu
(tel. 00 221 78 467 72 06)